PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton portant exclusivement sur l'adoption des prévisions budgétaire de l'année 2021, lundi 14 décembre 2020 à compter de 19h30, au 960 chemin Milton et pour laquelle un avis public de convocation a été affiché le 1er décembre 2020 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité.

À laquelle sont présents :
Madame Huguette Benoît
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté
Monsieur Sylvain Laplante

Est absent :

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Daniel Paquette, maire.

Est également présente :
Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Paquette, maire, ouvre la séance

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 338-12-2020

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1- Avis de convocation
2- Ouverture de la séance.
3- Adoption de l'ordre du jour.
4- Dépôt des prévisions budgétaire de l'année 2021
5- Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2021
6- Période de questions.
7- Levée de l'assemblée.

4- DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2021

Le maire monsieur Daniel Paquette dépose les prévisions budgétaires incluant les activités d'investissement de l'année 2021.

5- ADOPTION DU BUDGET 2021

Résolution #339-12-2020

Considérant que le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Considérant les informations financières remises par la directrice générale relativement au Budget de l'année 2021;

Considérant les projets inscrits au Programme triennal d'immobilisations élaboré pour les années 2021-2022-2023;

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'approuver le budget déposé pour l'exercice financier 2021, présentant des revenus et des dépenses de 3 112 293$, incluant les affectations et investissement et qui sont répartis comme suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	**2021**
Taxes sur la valeur foncière	2 149 390 $
Taxes de secteur et taxes spéciales	355 812 $
Tenant lieu de taxes	11 898 $
Transferts	336 610 $
Services rendus	100 814 $
Imposition de droits	100 000 $
Intérêts	18 005 $
Autres revenus	39 764 $
GRAND TOTAL DES REVENUS	**3 112 293 $**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**2021**
Conseil Municipal	89 874 $
Application de la Loi	3 500 $
Administration	222 642 $
Greffe	11 670 $
Évaluation	15 000 $
Autres	188 303$
Total administration générale	530 989 $

SÉCUTITÉ PUBLIQUE	**2021**
Sécurité publique	243 466 $
Sécurité incendie	323 997 $
Premiers répondants	52 630 $
Sécurité civile	400 $
Total sécurité publique	620 493 $

TRANSPORT	**2021**
Voirie	520 328 $
Enlèvement de la neige	207 373 $
Éclairage des rues	17 000 $
Circulation et stationnement	4 000 $
Autres – Transport adapté	17 491 $
Total transport	766 192 $

HYGIÈNE DU MILIEU	**2021**
Traitement des eaux usées	90 443 $

Réseau d'égout	23 591 $
Matières résiduelles	216 936 $
Vidange de fosses septiques	43 408 $
Cours d'eau	16 335 $
Total hygiène du milieu	390 713 $

AMÉNAGEMENT ET URBANISME	**2021**
Urbanisme et zonage	115 431 $
Total aménagement et urbanisme	115 431 $

LOISIR ET CULTURE	**2021**
Centre communautaire	24 000 $
Centre récréatif	147 616
Patinoire	0$
Activités récréatives autres	22 228 $
Bibliothèque	16 578$
Total loisirs culture	210 422 $

FRAIS DE FINANCEMENT	**2021**
Intérêts – Dette à long terme	58 564 $
Autres frais	13 000 $
Total frais de financement	71 564 $

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 705 804 $**

	2021
Immobilisation	231 503 $
Remboursement Dette à long terme	285 338 $
Affectation de surplus	(41 228 $)
Transfert – Subvention reçu en 2020	(69 124 $)
TOTAL	**406 489 $**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**3 112 293 $**

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 340-12-2020

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de lever cette séance à 19h32.

_____ _____

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton portant exclusivement sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023, tenue lundi 14 décembre 2020 à compter de 19h32, au 960 chemin Milton et pour laquelle un avis public de convocation a été affiché le 1er décembre 2020 aux endroits désignés par le conseil de la municipalité.

À laquelle sont présents :
Madame Huguette Benoît
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté
Monsieur Sylvain Laplante

Est absent :

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Daniel Paquette, maire.

Est également présente :
Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Paquette, maire, ouvre la séance

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 341-12-2020

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1- Avis de convocation
2- Ouverture de la séance
3- Adoption de l'ordre du jour
4- Présentation du Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
5- Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
6- Période de questions
7- Levée de l'assemblée

4- PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Les membres du conseil confirment avoir reçu le document portant sur le Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

5- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Résolution # 342-12-2020

Considérant que le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un Programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années et répartis comme suit;

2021

Achat équipement voirie, excavatrice	188 000$
Équipements Service incendie : Logiciel, boyaux et accessoires	4 300$
Bunker	10 000$
Écran géant extérieur	1 500$
Piste cyclable	45 000$
Logiciel Sport Plus	1 360$
Rénovation du Centre Communautaire (portes et salle de bain	70 000$
Aménagement de la cuisine au Chalet des loisirs (à terminer en 2021)	10 000$
Module de jeux au terrain des Loisirs (à terminer en 2021)	10 000$
Jeux d'eau – Phase II	48 219$
Aménagement extérieur des parcs	25 000$
Restructuration des infrastructures	36 000 $

2022

Achat citerne amovible	10 000$
Achat de benne pour débris	15 000$
Achat tracteur multifonctionnel	140 000$
Caserne incendie	1 000 000$
Piste cyclable	30 000$
Aménagement extérieur des infrastructures	25 000$
Réaménagement du sous-sol au Chalet des Loisirs	10 000$

2023

Phase II – Rue Saint-Pierre et Hôtel de ville	
Ponceau – Cours d'eau dans le village	1 000 000$
Agrandissement du garage municipal	500 000$
Réparation de la patinoire extérieur	50 000$
Réaménagement su Sentier au Parc Mon Repos (asphalte)	25 000$
Ajout et changement de l'éclairage au Parc Mon Repos et Terrain des Loisirs	50 000$

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que le Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Que le Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 fait parti intégrante de la présente résolution.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 343-12-2020

L’ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers présents de lever cette séance à 19h34.

_____	_____
Daniel Paquette	Caroline Lamothe, GMA
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton, tenue lundi 14 décembre 2020 à compter de 19h30, au 960 chemin Milton et pour laquelle un avis public de convocation a été affiché aux endroits désignés par le conseil de la municipalité.

À laquelle sont présents :
Madame Huguette Benoît
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté
Monsieur Sylvain Laplante

Est absent :

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Daniel Paquette, maire.

Est également présente :
Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Paquette, maire, ouvre la séance

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution # 344-12-2020

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1- Avis de convocation
2- Ouverture de la séance
3- Adoption de l'ordre du jour
4- Adoption du règlement 2020-192 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2021
5- Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
6- Période de questions
7- Levée de l'assemblée

4- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-192 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Résolution # 345-12-2020

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a déposé et adopté par résolution, en séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

Considérant que le montant des prévisions de revenus est de 1 244 419 $ et que le montant total des prévisions de dépenses est de 3 112 293 $;

Considérant que pour équilibrer son budget 2021, la Municipalité doit combler le manque à gagner au montant de 1 867 874 $;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale, une Municipalité locale peut fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.30 de la Loi sur la fiscalité municipale, les catégories d'immeubles sont :

1. Celle des immeubles non résidentiels;
2. Celle des immeubles industriels
3. Celle des immeubles de six logements ou plus;
4. Celle des terrains vagues desservis;
5. Celle qui est résiduelle;
6. Celle des immeubles agricoles;

Et qu'une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

Considérant qu'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, une Municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités son financés au moyen d'un mode de tarification ;

Considérant qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une Municipalité peut fixer par règlement les modalités de paiement des taxes et des tarifs pour les services et celle des paiements des taxes et des tarifs en tenue à jour du rôle;

Considérant que le surplus budgétaire à chacun des postes du budget pourra être utilisé à d'autres fins que celui prévu, soit à un autre poste budgétaire ou en capitalisation sur des travaux municipaux;

Considérant que l'avis de motion dûment donné par monsieur Luc Tétreault lors de la séance régulière tenue le 7 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé;

Considérant que les élus déclarent avoir reçu le projet de règlement 72 heures avant la session conformément à l'article 445 du Code municipal, que les élus confirment l'avoir lu et que dispense de lecture est demandée;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents;

D'adopter le règlement 2020-192 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2021;

5- <u>ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM</u>

Résolution # 346-12-2020

Attendu que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Attendu que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

Que monsieur Daniel Paquette, maire et madame Caroline Lamothe, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

Que madame Caroline Lamothe, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

6- <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune question

7- <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Résolution # 347-12-2020

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents de lever cette séance à 19h47.

Daniel Paquette	Caroline Lamothe, GMA
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière